

Cadre réservé au contrôle de légalité

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 039-213903073-20250701-M_2025_0012-DE



DÉLIBÉRATION N° M_2025_0012 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 01 / 07 / 2025

Date de la convention :
23 / 06 / 2025

Date d'affichage :
23 / 06 / 2025

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 11
- Présents : 8
- Votants : 9

Votes :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le premier juillet deux mille vingt-cinq, à vingt heures, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MAISOD, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Michel BLASER.

MEMBRES PRÉSENTS :

M. Michel BLASER, Mme Céline GROS, Mme Michèle BERTHOLINO, Mme Delphine BARTHET, M. Régis LACROIX, Mme Julie REVY, M. Julien BUFFAUT, M. Charles MIELLIN.

ABSENT(S) AVEC POUVOIR : M. Michel RAGEOT à M. Régis LACROIX

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : M. Franck GANEVAL, Mme Sonia MORNICO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Céline GROS

OBJET : FINANCES – A.C.C.A de MAISOD – VENTE TERRAIN EN Z.A

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune avait initialement donné son accord pour la signature d'un bail emphytéotique avec l'A.C.C.A de MAISOD, en vue de la mise à disposition d'un terrain situé en zone d'activités (ZA) pour la construction de leur cabane de chasse.

Cependant, à l'issue d'un rendez-vous chez le notaire le 12 juin 2025, en présence de Monsieur Philippe PERCIOT, Président de l'A.C.C.A de MAISOD, il a été conseillé de privilégier la **vente du terrain** à l'association, cette solution étant jugée plus avantageuse pour les deux parties.

La parcelle concernée est cadastrée AB 381 B, d'une surface de 542 m².



Après avoir exposé les faits, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de valider la vente de la parcelle AB 381 B et de procéder à la fixation du prix de vente.

Après délibération, à 9 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention(s), le Conseil Municipal DÉCIDE :

D'APPROUVER la vente de la parcelle cadastrée AB 381 B, d'une surface de 542 m², à l'A.C.C.A de MAISOD ;

DE FIXER le prix de vente à la somme de 2 000 €, tarif préférentiel accordé en soutien à une association locale, inférieur au tarif habituel,

DE MANDATER Monsieur le Maire pour signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette vente.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme, Le Maire, Michel BLASER

Michel Blaser